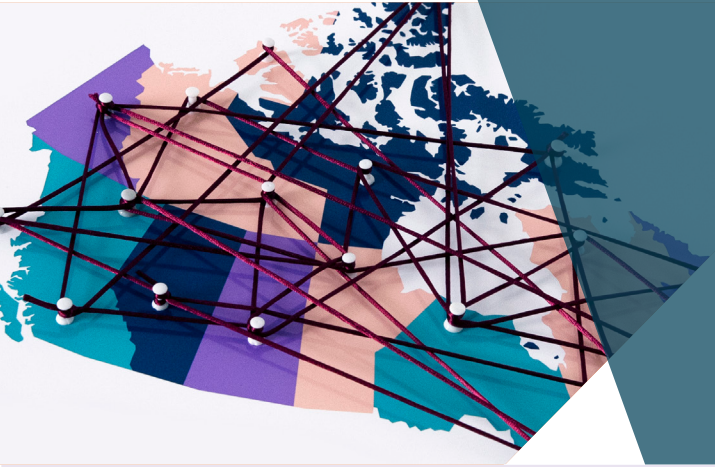




RÉSUMÉ

LE MOMENT EST VENU D'OPÉRER DE VÉRITABLES CHANGEMENTS.



Pourquoi est-ce si difficile de faire de grandes oeuvres de charité? Voilà la question à laquelle le Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance (le comité) a tenté de répondre. Le comité a été invité en janvier 2018 à examiner le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif du Canada, et à en faire rapport. La tâche était colossale, mais urgente. Certes, le secteur fait preuve de résilience et d'innovation, mais son potentiel est limité parce que bon nombre d'intervenants considèrent comme étant des règles complexes et désuètes et un manque de coordination du soutien au sein du gouvernement fédéral.

Le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif du Canada est diversifié et dynamique. On estime que **86 000 ORGANISMES DE BIENFAISANCE ENREGISTRÉS** et **85 000 ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF** organisent des activités d'intérêt public qui touchent presque tous les aspects de la vie canadienne, allant du sport aux services de soutien social. Le secteur est aussi un important moteur économique, générant plus de **7 % DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT DU CANADA** et employant plus de **2 MILLIONS DE PERSONNES**.

De nos jours, nous en demandons plus que jamais à ce secteur. La demande de services a augmenté, mais le financement est limité. En outre, la technologie a remis en cause les modèles traditionnels de prestation de services et changé la façon dont les organismes de bienfaisance et sans but lucratif interagissent avec les bénévoles et les donateurs. Une nouvelle feuille de route est nécessaire pour permettre au secteur de continuer de s'appuyer sur ses forces et de s'adapter aux réalités nouvelles et émergentes.

Le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif souffre de négligence depuis trop longtemps. Les règles juridiques ont été réformées à la pièce; les recommandations des groupes de travail sont restées sans suite; les bons mots ont trop souvent remplacé les actions concrètes. Le moment est venu d'opérer de véritables changements.

Tout au long de son étude, le comité a tenu **24 AUDIENCES PUBLIQUES** au cours desquelles il a entendu **160 TÉMOINS**, notamment des fonctionnaires, des experts juridiques et politiques, des bailleurs de fonds, des bénévoles, des travailleurs de première ligne et des membres de conseils d'administration.



Ces témoins représentaient un éventail d'organismes de toutes tailles de l'ensemble du secteur et des quatre coins du pays. Le comité a également reçu des mémoires de plus de **90 PERSONNES ET ORGANISMES**.

En plus des audiences publiques, le comité a mené une consultation électronique pour élargir la portée de ses travaux et faire entendre la voix d'intervenants qui n'auraient peut-être pas pu participer à l'étude autrement, notamment ceux des petits organismes et des organismes situés en milieu rural. Le comité est le premier comité sénatorial à avoir tenu une consultation électronique en plus de 10 ans et les résultats ont dépassé les attentes.

En tout, **695 RÉPONDANTS** ont pris le temps de remplir le questionnaire et de faire connaître au comité leur point de vue et leur expérience à propos des défis à relever et des occasions à saisir pour le secteur. Les renseignements fournis par les participants à la consultation électronique sur des sujets comme **LE MAINTIEN EN POSTE DES EMPLOYÉS ET DES BÉNÉVOLES, LES PROCESSUS DE DEMANDE DE FINANCEMENT** et **LES OCCASIONS DE COLLABORATION** ont considérablement enrichi le travail du comité.

Si chaque organisme du secteur est confronté à des défis uniques, les histoires racontées par les témoins et les participants à la consultation électronique ont de nombreux points en commun.



LE COMITÉ A RECUEILLI DE NOMBREUX TÉMOIGNAGES SUR QUATRE SUJETS PRINCIPAUX :

1. Les gens travaillant et faisant du bénévolat dans le secteur
2. Le financement du secteur
3. Les règles régissant le secteur
4. la nécessité de créer une « entité » pour le secteur au sein du gouvernement fédéral

LES GENS SONT AU COEUR DE LA RÉUSSITE DU SECTEUR. Pourtant, les témoins ont fait part au comité des préoccupations des organismes de bienfaisance et sans but lucratif à l'égard des obstacles qui freinent le bénévolat et de la difficulté à recruter la prochaine génération de bénévoles.

Les organismes se soucient aussi du recrutement et de la rétention du personnel rémunéré; ils ont confié au comité qu'ils peinent à concurrencer les employeurs du secteur public et privé pour ce qui est de la paie, de la pension, des avantages sociaux et de la formation.

Parmi les recommandations qu'il formule pour aider les gens du secteur, le comité préconise **LA CRÉATION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE** en vue d'encourager le bénévolat et d'un plan de renouvellement des ressources humaines pour assurer la viabilité à long terme de l'effectif.

Le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif compte sur trois principales sources de financement :



Les fonds gouvernementaux



Les dons



Les revenus qu'il gagne

Des approches novatrices sont nécessaires pour assurer la viabilité de ces sources de financement à l'avenir.

À cette fin, le comité recommande une vaste gamme de mesures conçues pour **RENFORCER ET STABILISER LE FINANCEMENT** accordé au secteur. Parmi les mesures recommandées, notons la réalisation de projets pilotes visant à encourager les dons d'actions de sociétés privées et l'exercice par les organismes de bienfaisance d'une plus grande liberté pour l'organisation d'activités génératrices de recettes.

Par ailleurs, le comité recommande que l'on **EXPLORE DES MOYENS DE VEILLER À CE QUE LES DONS NE STAGNENT PAS DANS DES FONDS ORIENTÉS PAR LE DONATEUR**, mais soient plutôt utilisés pour financer des activités de bienfaisance en temps opportun.

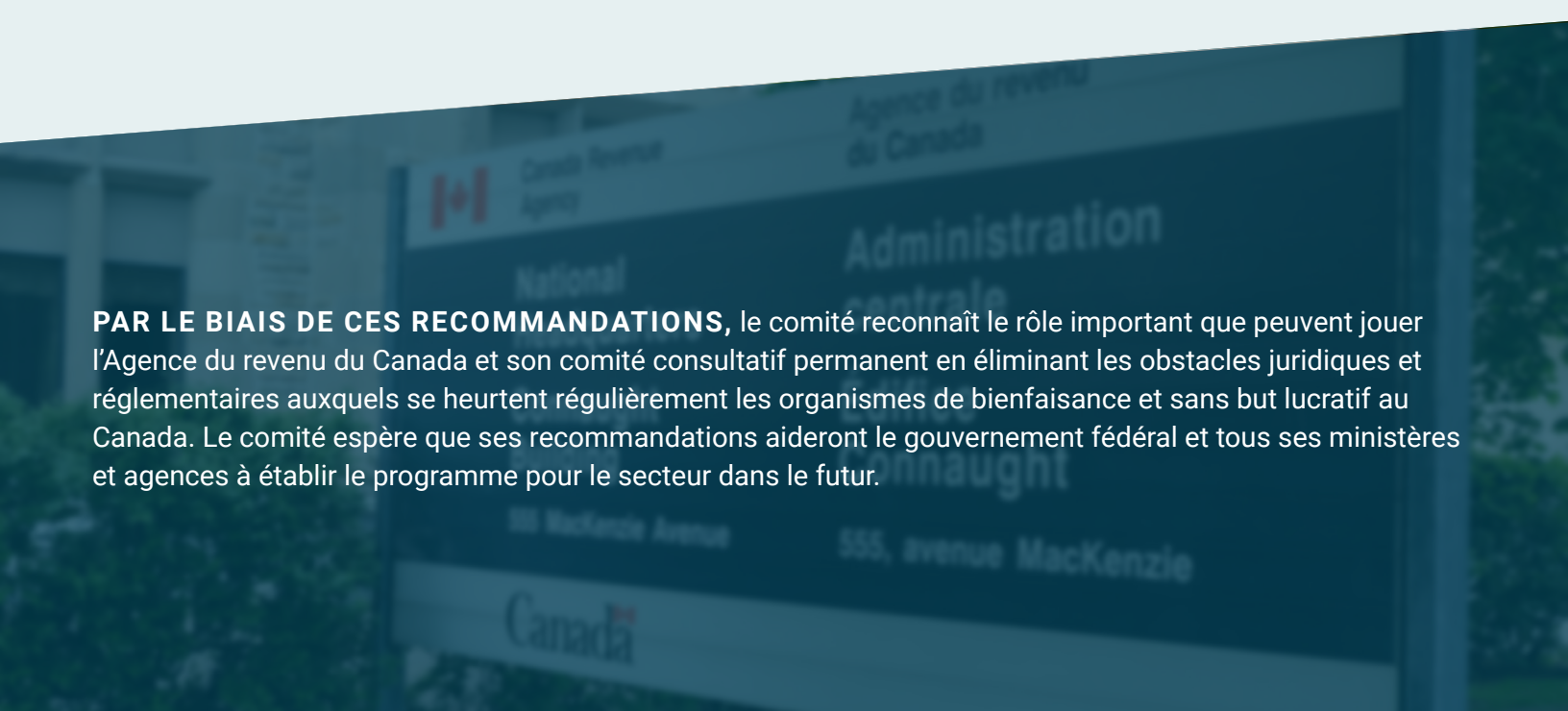
Le comité recommande aussi des mesures pour garantir l'octroi de subventions et d'accords de contribution prévisibles et durables.

Opérer des changements exige aussi un cadre juridique convenant aux fins voulues. Les témoins et les participants à la consultation électronique ont permis au comité de **BIEN COMPRENDRE LA DÉSUÉTUDE DE CERTAINES RÈGLES ACTUELLES**.

Par exemple, le comité a appris que certaines règles et politiques d'orientation actuellement en vigueur empêchent les organismes de bienfaisance de travailler en partenariat avec d'autres organismes au Canada et à l'étranger.

Il recommande la révision de ces règles et de ces politiques d'orientation de sorte que **LES ORGANISMES AIENT DAVANTAGE DE LATITUDE POUR TRAVAILLER AVEC DES ORGANISMES PARTENAIRES**, tout en veillant à ce que les dons de bienfaisance soient dépensés aux fins de bienfaisance.

Le comité formule aussi des recommandations pour que **LE SENS JURIDIQUE DONNÉ À L'EXPRESSION « ORGANISME BIENFAISANCE » CORRESPONDE AUX ATTENTES DU PUBLIC**.



PAR LE BIAIS DE CES RECOMMANDATIONS, le comité reconnaît le rôle important que peuvent jouer l'Agence du revenu du Canada et son comité consultatif permanent en éliminant les obstacles juridiques et réglementaires auxquels se heurtent régulièrement les organismes de bienfaisance et sans but lucratif au Canada. Le comité espère que ses recommandations aideront le gouvernement fédéral et tous ses ministères et agences à établir le programme pour le secteur dans le futur.

Le comité est d'avis qu'il n'existe aucune stratégie unique ou solution rapide qui permettrait au secteur de continuer à se développer et à jouer son rôle vital au coeur des collectivités canadiennes. **LA CLÉ DU SUCCÈS CONTINU DU SECTEUR EST LA FORCE DE SES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.**

Ces relations ne peuvent se limiter au lien entre l'autorité réglementaire (l'Agence du revenu du Canada) et le secteur. Pour contribuer au **RENOUVELLEMENT DES RELATIONS** avec le secteur, le comité recommande que le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique soit chargé de créer une tribune où les intervenants du gouvernement fédéral pourraient interagir et collaborer régulièrement avec ce secteur diversifié.

Avec l'aide d'un secrétariat sur le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif, le ministre devrait publier un **RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DU SECTEUR** et sur les efforts déployés en collaboration avec les ministres, les ministères et les organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux.

Les membres du comité ont terminé cette étude en étant également **IMPRESSIIONNÉS ET INSPIRÉS**. Ils ont été impressionnés par l'engagement indéfectible de ceux qui travaillent sans relâche à servir leur collectivité à l'échelle locale, nationale et internationale, et ils ont été inspirés par l'imposant bassin de talents présents dans tout le pays et par la ténacité dont ils font preuve.

Tous les jours, des centaines de milliers de Canadiens font le choix de partager, faisant du Canada un meilleur endroit où vivre. **CES HÉROS MÉCONNUS SONT ESSENTIELS AU BIEN-ÊTRE DE NOTRE PAYS.** Ils vont au-delà des sphères d'activités traditionnelles des secteurs public et privé pour enrichir nos vies d'une variété infinie de façons.



POUR POURSUIVRE SON EXCELLENT TRAVAIL, le secteur a besoin que soit adoptée une réforme juridique et politique en profondeur et que soient établies de nouvelles relations avec le gouvernement fédéral. Le présent rapport constitue une feuille de route pour que l'on opère de véritables changements et que le secteur passe à un niveau encore plus exceptionnel. Le comité ne doute pas que le gouvernement fédéral, de concert avec le Comité consultatif permanent sur le secteur des organismes de bienfaisance, passera rapidement à l'action pour mettre en oeuvre ses recommandations.



LISEZ LE RAPPORT

Catalyseur du changement: une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste

info.sencanada.ca/catalyseur-du-changement

#CSSB